

Tarifs Saison 2018-2019

Prix licences :

Type Licence	Catégories	Tarif normal	Tarif normal par trimestre	Tarif renouvellement	Tarif renouvellement par trimestre	Tarif Fidélité	Tarif fidélité par trimestre
Athlé compétition	CA à MA	135€	75/40/20	120€	75/30/15	115€	75/25/15
Athlé compétition	BE et MI	145€	80/45/20	130€	75/35/20	120€	75/30/15
Athlé Découverte	EA et PO	160€	80/50/30	150€	75/45/30	140€	75/40/25
Marche Nordique	CA à MA	Tarif Saison : 90€ Tarif à la séance : Cotisation annuelle 50€ + 1 Ticket par séance Carnet de 5 tickets 12.50€ - Carnet de 10 tickets 22.50€					

Tarif normal : Tarif pour les nouveaux licenciés.

Il comprend le prix de la licence, et celui du maillot de club (Obligatoire).

Tarif renouvellement : Il comprend uniquement le prix de la licence.

Tarif fidélité : Prix de la licence pour les athlètes qui entament une 4^{ème} saison au club.

Remises supplémentaires licences :

Remise famille	10%
Remise famille +	20%
Remise parrainage	20€

Les remises famille et famille+ ne sont pas cumulables

Catégories	Codes	Années de naissance	Athlé Compétition	Athlé Découverte
Eveil Athlétique	EA	2010 à 2012	Non	Oui
Poussin	PO	2008 – 2009	Non	Oui
Benjamin	BE	2006 - 2007	Oui	Non
Minime	MI	2004 - 2005	Oui	Non
Cadet	CA	2002 - 2003	Oui	Non
Junior	JU	2000 - 2001	Oui	Non
Espoir	ES	1997 à 1999	Oui	Non
Senior	SE	1980 à 1996	Oui	Non
Master	MA	1979 et avant	Oui	Non

Remise famille : 10% de remise sur le total des licences, si 3 licences au sein d'un même foyer (hors licence encadrement, ou gratuite).

Remise famille + : 20% de remise sur le total des licences, si 4 licences au sein d'un même foyer (hors licence encadrement, ou gratuite).

Remise parrainage : 20€ de remise sur le prix de la licence pour le parrainage de 2 nouveaux licenciés (hors licence encadrement, ou gratuite). Un nouvel adhérent ne peut-être parrainé qu'une seule fois et la remise est valable uniquement si le parrainé n'a jamais été licencié au club.

Eligibilité à la REMISE sur licence du CNDS pour les mineurs.		
Dossier remis avant le 15 novembre 2018 avec règlement, sur présentation de justificatif, non cumulable		
- Jeunes scolarisés (ARS)	- Demandeur d'emploi non indemnisés	- Jeunes rattachés à un foyer fiscal non imposable
- Jeunes boursiers	- Bénéficiaire du RSA	
Remise de 50€	Par personne éligible si celle-ci réside dans un Quartier Politique de la Ville (QPV)	
Remise de 50€	Par personne éligible si celle-ci réside dans une commune en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)	
Remise de 25€	Par personne éligible si elle ne réside ni en QPV ni en ZRR	